

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
Côte d'Or**Nombre de membres :**

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 31

**Date de convocation :**

03/12/2025

**Date de publication  
de la convocation :**

03/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
Séance du 9 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Etaient présents :** M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - Mme BARDIN Isabelle - M.SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M.BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme GAUDRY Céline - M. DURANDIN Thierry - Mme ROMAN Yolaine - Mme FEGUIRI Christelle - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

**Absents excusés et représentés :** M. BASSOLEIL Hervé (procuration à M. VENTO Romain) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme COURBET Bénédicte (procuration à M. DELATTRE André) - Mme WELLENREITER Elisabeth (procuration à Mme VICTOR Catherine) - M. FREGONESE Ludovic (procuration à M. VENTO Romain) - M. BAUDOUIN Ludovic (procuration à Mme ROMAN Yolaine) - Mme DUBOIS Florence (procuration à M. RICHARD Xavier) - M.PAJOT Frédéric (procuration à M. STURM Yves)

**Absent excusé :** M. CADOUOT Christian

**Absent non excusé :** M. RACLOT Frédéric

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

**OBJET :**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Personnel municipal – Modification du tableau des effectifs - Crédit d'un emploi permanent**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les articles L313-1 à L313-4 du Code Général de la Fonction Publique disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique disposant que les emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu la présentation de ce dossier à la commission Pôle Ressources du 25 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

Considérant ce qui suit :

Les besoins des services et la nature des fonctions justifient le recours à un agent contractuel.

La durée de l'engagement est fixée à 3 ans.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

SERVICE	GRADE CRÉÉ	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	Attaché	A	35h	01/01/2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-**MODIFIE** le tableau des effectifs, en créant selon les conditions ci-dessus définies, l'emploi suivant :

- 1 emploi d'attaché à temps complet

-**DIT** que cette décision prendra effet à compter du 1er janvier 2026 ;

-**DIT** qu'il est créé 1 emploi d'attaché pour occuper les missions de directeur des ressources humaines ;

-**INSCRIT** les crédits prévus à cet effet au budget général de la commune ;

-**DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 9 décembre 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Guillaume RUET

Romain VENTO